

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS

**Arrêté de la Présidente portant délégation de signature  
à la Directrice générale des services**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9,

Considérant que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donné délégation de signature au directeur général des services,

Considérant que pour permettre une bonne administration des affaires communautaires il est nécessaire d'accorder une délégation de signature à la Directrice générale des services de la communauté d'agglomération Terre de Provence, Madame Sandrine MARTIN,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame la Présidente de la communauté d'agglomération Terre de Provence donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Sandrine MARTIN, en sa qualité de Directrice générale des services de la communauté d'agglomération Terre de Provence, pour les actes suivants :

- en matière de finances publiques : la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ; les bons de commandes et ordres de service proposés par les services ; les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget général et des budgets annexes et notamment les mandats, titres, bordereaux d'émission, moyens de paiement et ordres de reversement.
- en matière de ressources humaines : les certificats administratifs liés à la paye des agents communautaires et notamment les certificats maladie et les certificats de rattrapage d'éléments de paye.

**Article 2 :** L'arrêté n°AR2020-07-04 en date du 13 juillet 2020 est rapporté.

**Article 3 :** La Présidente de la communauté d'agglomération Terre de Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission en Préfecture et de publicité conformes aux textes en vigueur.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera insérée dans le registre communal des actes administratifs et notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Eyragues, le 5 septembre 2023

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

